



Un futur héritage compliqué

Par **lagarde**, le **05/12/2008** à **18:55**

bonsoir,

je vais essayer de me faire comprendre au mieux

Mon père décède en 1994, il avait reçu l'héritage de sa mère = 1 maison + 4 appartements et cela pendant le mariage (communauté)

Ma mère à un fils d'une union précédente (elle a gardé l'usufruit de la totalité)

Le tout à été vendu avant le décès de mon père

Il y a 2 ans, j'ai découvert qu'elle avait fait placer tout le patrimoine, y compris ma part réservataire en assurance vie par le fils de mon demi-frère, qui est agent d'assurance . en faveur de qui ? je n'ai pas eu le droit de savoir et depuis, je suis en mauvais terme avec mon demi-frère et son fils,

Je n'ai pas du tout confiance , car il a fait tout transférer sur un compte au nom de Mr Mme (nom de mes parents) dans sa ville, ma mère où mon père lui avait donné procuration certainement, mais ce qui m'inquiète c'est qu'il y a eu des mouvements sur ce compte après le décès de mon père, la banque n'en a jamais été informé, je suppose, sinon Mr n'apparaîtrait plus, ces informations je les ai eu par une assurance vie que mon père avait souscrit plusieurs années avant son décès. j'ai voulu connaître qui en était bénéficiaire -j'ai appris que c'était ma mère, mais l'argent à été viré sur le compte Mr Mme - le notaire m'ayant établi une procuration avec 2 témoins à la maison de retraite - ma mère ne pouvant plus signer, maladie de parkinson - et j'ai donc demandé au Directeur de cette banque les relevés depuis l'ouverture avec copie de cette procuration, certificat de décès et carte d'identité,

Que puis-je faire d'autre, pour obtenir des renseignements sur ce patrimoine, j'ai consulté un avocat spécialiste, qui voulait faire établir une expertise judiciaire, je lui ai demandé d'attendre la réponse de cette banque,

pensez-vous qu'elle me fournira les relevès ?

Merci de vos conseils